

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-198

**Service :** Direction de la Cohésion Sociale

**Objet :** Intervention d'accompagnement en psychomotricité et éveil corporel de Mme Manon TIRAND (SELARL) (166 Impasse de la Ferme du Petit Seillon 01250 MONTAGNAT) aux Relais Petite Enfance Sud Revermont (Certines 01240 et Ceyzériat 01250).

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDÉRANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT** que la psychomotricité et l'éveil corporel participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de poursuivre le partenariat avec la SELARL de Mme Manon TIRAND pour l'organisation de séances de psychomotricité et d'éveil corporel de l'enfant ;

### DÉCIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec la SELARL de Mme Manon TIRAND afin de poursuivre en 2025 les séances de psychomotricité et d'éveil corporel auprès des enfants et des assistants maternels avec les Relais Petite Enfance Sud Revermont (Certines et Ceyzériat).

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Mme MANON TIRAND, psychomotricienne diplômée d'Etat, 166 Impasse de la Ferme du Petit Seillon 01250 MONTAGNAT ;
- Les séances se dérouleront pendant les temps collectifs de 9h00 à 10h00 réparties ainsi :  
15 séances au Relais Petite Enfance *La Roulinotte* : le jeudi matin à Certines au sein du centre de loisirs et le mardi matin à Tossiat dans la salle polyvalente ;  
9 séances au Relais Petite Enfance à Ceyzériat le lundi matin dans la salle du relais ;
- Les 24 séances s'adressent aux enfants et aux assistants maternels pour un coût global de 1 920 €, répartis comme suit :  
RPE CERTINES 1 200 €  
RPE CEYZERIAT 720 €

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 septembre 2024.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD  
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance  
Vice-Présidente

